

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal

Du 20 décembre 2017 à 20H30

Présents : CORBIERE-FAUVEL Monique - JAUROU Gilles - GRANET Martine - BOZZO Bruno - GUILLERMIER Ghislaine - SERGENT Catherine – BIROT Jean-Louis - COUDERC Philippe - DAVALAN Christian - BRAYLE Sébastien - BARDET Guy -

Excusées représentées : CAZOTTES Béatrice a donné pouvoir à GRANET Martine – NOEL Géraldine a donné pouvoir à Ghislaine GUILLERMIER.

Excusés : VIAULES Perrine, SANLEFRANQUE Pascal.

Secrétaire de Séance : DAVALAN Christian.

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance.

Monsieur DAVALAN Christian se propose secrétaire de séance.

A l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal du 20.11.2017 a été approuvé.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. **Relevé des décisions du maire** :

● **Urbanisme**

Madame le Maire signale le non exercice du droit de préemption sur les parcelles cadastrées section D n°589 et 590 sises au lieu-dit « Faget » et sur la parcelle section D n°1904 sise au lieu-dit « La Métairie Neuve » à Cadalen.

● **Marché** Madame le Maire informe le Conseil de la signature du contrat d'échanges sécurisés « Chorus Portail Pro » avec l'entreprise Berger-Levrault pour une durée de trois ans.

Coût annuel de l'abonnement : 175,00 € HT plus coût de la mise en service : 297,50 € HT.

2. **Collecteam – Contrat collectif couverture prévoyance des agents : Avenant au contrat, participation de la Collectivité**

En raison d'une forte sinistralité, la couverture prévoyance des agents, signée avec COLLECTEAM, enregistre une augmentation tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2018.

Madame le Maire rappelle que, suivant délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2015, la participation de la Commune au bénéfice des agents a été fixé à 4.55 € par mois pour un agent titulaire ou stagiaire à temps complet.

Il est proposé à partir du 1^{er} janvier 2018 d'augmenter en proportion la participation de la collectivité et de la porter à 4,87 € par mois pour un agent titulaire ou stagiaire à temps complet. Pour les agents titulaires ou stagiaires à temps non complet, cette participation sera proratisée en fonction du nombre d'heures du poste de l'agent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouvelles conditions tarifaires du contrat Prévoyance applicables au 1^{er} janvier 2018 et accepte la réactualisation de cette participation.

3. **Convention d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme à signer entre la Commune et la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet** :

Compte-tenu de la mise en œuvre communautaire depuis le 1^{er} juillet 2014 d'un Service d'Urbanisme Mutualisé (SUM) qui assure l'instruction technique et administrative des actes et autorisations d'urbanisme pour le compte des communes, Madame le Maire propose de conventionner avec la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet afin que cette dernière puisse poursuivre cet accompagnement auprès de notre commune.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de cette convention, valide à l'unanimité les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

4. Convention de gestion des équipements et des services scolaire et périscolaire entre la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et la Commune de Cadalen.

Madame le Maire rappelle que par délibération du 27 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention permettant à la Communauté d'agglomération de confier la gestion des équipements et services afférents à la compétence communautaire « Scolaire » et « Périscolaire » à la commune de Cadalen.

Cette convention de gestion expire le 31 décembre 2017. En application de son article 2 elle peut être renouvelée après accord expresse des deux parties.

Ainsi, suivant courrier de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet en date du 4 décembre 2017, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le renouvellement ou pas de cette convention de gestion à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le renouvellement de cette convention pour une nouvelle période d'un an à compter du **1^{er} janvier 2018** et autorise le Maire à la signer.

5. Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet : mise à disposition des équipements et bâtiments scolaires

Le transfert de la compétence scolaire, périscolaire et extra-scolaire entraîne de plein droit le transfert des biens nécessaires à la mise en œuvre de la compétence et de l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés. Cela concerne l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire et les cours de récréation qui sont de fait mis à disposition de la communauté d'agglomération, exception faite de l'ancienne cantine qui reste une salle communale pour les associations.

Il est à noter que si un jour, les compétences scolaire, extra-scolaire et périscolaire ne sont plus exercées par la communauté d'agglomération, les bâtiments seront rétrocédés à la commune.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice des compétences scolaires, péri et extrascolaires et autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition.

6. Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet : adhésion au groupement de commandes pour le territoire pour l'année 2018.

Madame le Maire, explique que depuis la fusion, la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Public. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats qui sont intéressées.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type de marchés seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Les différents marchés porteront sur :

- fournitures des Equipements de Protection Individuelles
- fournitures de consommables
- fourniture de bureau
- maîtrise d'œuvre travaux de voirie
- téléphonie
- entretien de voirie par épareuse
- fourniture de voirie
- travaux de voirie
- assurance complémentaire santé et prévoyance
- fournitures de produits d'entretien ménager
- acquisition de matériel informatique
- acquisition matériel programme zéro produit phyto

- fournitures de papier ramettes
- acquisition de copieurs
- fournitures de pièces techniques pour véhicules (pneus...)
- fournitures de plantes pour le fleurissement
- vérification électrique et périodique des bâtiments et des jeux extérieurs

Madame le Maire, propose au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur la participation de la commune à la constitution de ce groupement de commandes et de désigner le futur membre de la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes de la Communauté d'agglomération et désigne Monsieur Sébastien BRAYLE, membre titulaire et Monsieur Guy BARDET, membre suppléant comme représentants de la Commune.

7. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'exercice 2016, de la Communauté de Communes Tarn et Dadou.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'exercice 2016 de la Communauté de Communes Tarn et Dadou.

8. Convention d'adhésion au service d'aide à l'archivage du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Tarn.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune en 2003 a confié au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Tarn une mission d'aide à l'archivage qui s'est terminée en 2008.

Elle propose à l'assemblée de faire appel à nouveau au service du centre de gestion pour une mission de maintenance des archives communales et pour laquelle il convient de signer une convention de mise à disposition d'un agent du centre de gestion de la fonction publique du Tarn.

Le devis correspondant à cette mission de maintenance, qui se fera sur site, s'élève à 2 450 € pour une durée de 49 heures.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la Commune bénéficie de ce service.

9. Budget(s) 2017 : décisions modificatives.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder, pour le budget 2017 de la Commune, à des réajustements de crédits tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Elle présente la décision modificative suivante :

Libellé de l'article	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement		
C/60623 : Alimentation	+ 5000 €	
C/60631 : Fournitures d'entretien	+ 2200 €	
C/7391171 : Dégrèvement TF Jeunes Agriculteurs	+400 €	
C/6558 : Autres dépenses obligatoires	-7 100	
C/722 : Immobilisations corporelles		+ 500.00
Section d'investissement		
C/23-040 : Immobilisation en cours (travaux en régie)	+ 500.00	
C/2031-364 : Traverse du village (2°tranche)	- 600.00	
C/2188-385 : Matériel Divers	+ 100.00	

Le Conseil Municipal, présentation faite et après en avoir délibéré, entérine à l'unanimité la décision modificative exposée.

10. Questions et informations diverses :

- M Davalan, fait le compte-rendu de la rencontre entre Mme le Maire, le responsable voirie du Département (secteur Graulhet) et lui-même, au sujet des aménagements de sécurité de la route de Faget :

- l'accès par le bas de la route doit être aménagé pour améliorer la visibilité de la sortie du cabinet des kinésithérapeutes et ralentir les voitures empruntant la route de Faget,

- l'accès par le haut de la route doit être également aménagé pour éviter une trop grande vitesse des voitures prenant cette voie. Par contre sur cette sortie, aucun miroir ne peut être installé car le Département ne l'autorise pas.

Même si la compétence du département se limite aux deux accès précédents, il a été vu, à cette réunion, l'installation d'une chicane dans la partie médiane et la mise en place d'une zone 30 km/h avec piétonnier sur le bas de la route de Faget. Pour tester ces aménagements, une demande sera faite auprès des services du Département pour un prêt de séparateurs.

- M Bozzo et M Birot signalent que pour préparer le futur budget il serait opportun de mesurer le niveau des cuves des combustibles et de relever le compteur d'heures des véhicules.

- Mme Sergent informe le Conseil Municipal de l'avancée des recherches déjà effectuées pour préparer l'exposition du centenaire de la Grande Guerre. Elle signale également qu'il faudra faire des tirages et mettre sous cadre des documents tels les journaux d'époques.

Séance levée à 22h14

Le Maire,

Monique CORBIERE-FAUVEL

Le Secrétaire,

Christian DAVALAN

